

N° 2023-004

**OBJET :***Budget principal – Décision  
modificative n° 6*

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 11 janvier 2023

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....	21
pour : .....	21
contre : .....	00
abstention : .....	00

Procuration a été donnée par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 7398 + 25 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 7362 + 25 000,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- **vote** les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

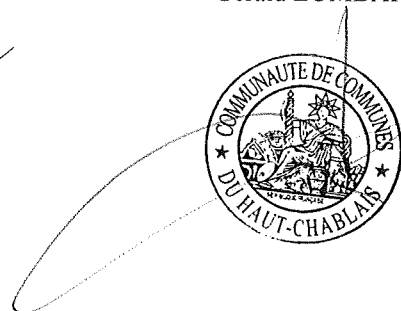
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

Le Président  
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance  
Gérald LOMBARDAINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME